

Le Réveil pénitentiaire :
organe corporatif de
l'Association générale des
agents du service de
surveillance et des [...]

Association générale des agents du service de surveillance et des transfèrements de l'administration pénitentiaire. Auteur du texte. Le Réveil pénitentiaire : organe corporatif de l'Association générale des agents du service de surveillance et des transfèrements de l'administration pénitentiaire. 1932-08-20.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Le Réveil Pénitentiaire

ORGANE CORPORATIF DU SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE DE FRANCE ET DES COLONIES

POUR LA JUSTICE ET L'ÉQUITÉ
DEVOIR
TOUS POUR UN

REDACTION ET ADMINISTRATION :
Au Siège Social, 5, Rue de Poitiers, PARIS (VII^e)
(LES MANUSCRITS NON INSERÉS NE SONT PAS RENDUS)

POUR L'ÉMANCIPATION
DROIT
UN POUR TOUS

Réduction des Traitements

Après avoir échappé à un premier danger, pourrions-nous éviter la catastrophe que le Gouvernement veut mettre sur pied ou, plus exactement, que prépare le super ministère des Finances.

Préparons-nous à la lutte, car elle sera dure.

Les réductions envisagées et qui ne sont peut-être que le prélude d'autres plus importantes.

En étudiant de près le principe des réductions qui vont être appliquées, on est en droit de se demander si, vraiment, le moindre souci de justice a été envisagé.

A la demande du Gouvernement, le Parlement a voté une réduction uniforme de 5 pour cent sur l'ensemble des dépenses administratives dans chaque département ministériel.

Il semble bien qu'une telle mesure ne soit pas très juste et surtout bien efficace quant au but que l'on se propose d'atteindre, c'est-à-dire réaliser des économies.

N'oublions pas, en effet, qu'il y a parfois des économies qui coûtent cher ; des expériences ont été faites dans notre administration et nous savons ce qu'elles coûtent.

En effet, en dehors de l'arrêt de la réouverture des prisons supprimées en 1926 et la suppression de quelques-unes qui, depuis leur réouverture, n'ont pas encore reçu le moindre pensionnaire, il n'est guère d'autre économie possible.

On a parlé du service des transferts cellulaires et de sa transformation complète en utilisant le transport par auto ; mais est-on assuré que cette transformation aura les résultats escomptés. Il est permis d'en douter.

Notre administration a cependant envisagé d'autres économies : la réduction du personnel.

Comment est-on arrivé à découvrir, maintenant, qu'il existe des agents en trop dans certains établissements ? Depuis que j'ai appris cette nouvelle sensationnelle, je me suis creusé le cerveau pour me demander comment il se faisait que, jusqu'à ce jour, on n'ait pas encore pu appliquer ni le repos hebdomadaire, ni le repos de garde, ni la journée de huit heures, ni l'octroi des jours fériés, pas même régulièrement le congé annuel.

Je crois que l'Administration supérieure envisage une transformation des services extérieurs avec une meilleure utilisation du personnel ; cet aménagement des services et cette utilisation rationnelle du personnel, il y a longtemps que nous les avons réclamés sans pouvoir les obtenir et ce n'est que sur la pression d'événements inévitables que ces modifications sont envisagées.

Pourquoi a-t-on fait la sourde oreille aux réclamations et suggestions du syndicat ? Parce qu'elles auraient permis un mieux-être au personnel et de jouir des mêmes droits et avantages accordés à tous les fonctionnaires et, disons même, à tous les travailleurs.

Et après ces suppressions et ces modifications imposées par les circonstances, quelle sera la situation du personnel de surveillance ? Sera-t-il plus facile d'accorder au personnel les droits et les avantages qui lui sont dus ? Il est également permis d'en douter.

Nous ne savons que trop, hélas ! que le personnel est insuffisant pour l'ensemble des établissements pénitentiaires et que cette pénurie d'agents est souvent préjudiciable au Trésor.

Pourra-t-on affirmer qu'en réduisant le personnel, on réalisera des économies ? Nous disons nettement : « Non ». Au contraire, les recettes diminueront par suite d'une plus mauvaise gestion des établissements, consécutive à l'insuffisance du personnel.

Les mesures déjà envisagées chez nous sont abusives et auront des conséquences néfastes pour le service.

Mais, de quoi sera fait demain, si d'autres mesures restrictives sont appliquées ? Osera-t-on diminuer des salaires déjà nettement insuffisants ?

Le Gouvernement veut des économies pour rétablir l'équilibre budgétaire, soit. Qu'il cherche et il trouvera dans d'autres services ou ministères des économies suffisantes pour rétablir la situation.

Pour notre part, nous nous opposons par tous les moyens en notre pou-

voir à toute diminution de nos traitements et à la réduction des avantages acquis ; nous ne consentirons des sacrifices que lorsque nous aurons une situation égale à celle des autres fonctionnaires.

Camarades, la lutte ne fait que commencer. Prenez l'engagement d'y participer dans toute la mesure de vos moyens et tous ensemble nous résisterons et nous vaincrons.

Le secrétaire général :
MARTEL.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'article 6 voté par le Parlement qui fixe les réductions de crédits à opérer à 5 % du montant des dépenses administratives inscrites dans le budget :

ARTICLE 6. — A compter du 1^{er} octobre 1932, les dépenses administratives du Sénat et de la Chambre des députés sont réduites de 5 p. 100.

« A compter du 1^{er} octobre 1932, les dépenses administratives de toute nature seront frappées d'une réduction globale égale à 5 p. 100 du montant de la rétribution des personnels civils et militaires et calculée sur la base des dotations annuelles correspondant aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 mars 1932. Cette réduction sera obtenue sans modification du régime actuel de rémunération des personnels ni des conditions d'avancement.

« Elle sera répartie entre les départements ministériels par un décret contresigné par le président du Conseil et le ministre du Budget, et, dans chaque ministère, par un décret rendu sous le contreseing du ministre intéressé et du ministre du Budget.

« En dehors des économies qui pourront être dégagées sur l'ensemble des chapitres, les mesures à prendre consisteront notamment en des suppressions d'emplois par ralentissement du recrutement et par la révision des conditions de travail, sans toutefois qu'il soit porté atteinte aux dispositions légales et réglementaires sur la durée du travail. Ces mesures feront l'objet, après consultation des organisations professionnelles des personnels et dans le cadre de la législation et réglementation en vigueur, de décrets applicables aux divers services ou administrations et qui seront rendus sous le contreseing du ministre intéressé et du ministre du Budget. »

C'est en vertu du texte ci-dessus que des réductions vont être appliquées. Certes nous pourrions peut-être déclarer que nous n'acceptons aucunes réductions, mais alors l'administration opérera elle-même comme elle l'entendra et les conséquences pourraient être beaucoup plus fâcheuses pour le personnel ; aussi ferons-nous de nouvelles suggestions à l'administration qui éviteront peut-être des suppressions d'emplois et qui sauvegarderont mieux nos intérêts.

Les sections ou les camarades qui auraient des propositions d'économies réalisables immédiatement sont priés de nous les faire connaître sans délai.

Un accident mortel

Une information parue dans la presse nous a appris que M. Larue, directeur de la circonscription pénitentiaire de Poissy, était décédé des suites d'un accident d'automobile.

Cette triste nouvelle, à laquelle nous étions loin de nous attendre, nous a causé une surprise d'autant plus grande et douloureuse que M. Larue avait su conquérir l'estime et la sympathie de la plupart de ses subordonnés.

M. Larue a été un de ces directeurs qui savent comprendre et apprécier leur personnel dont il connaissait les aspirations et les besoins ; aussi s'efforçait-il de leur donner le maximum de satisfactions.

Tous ceux qui ont connu M. Larue seront avec nous pour déplorer cet accident brutal qui nous enlève un ami et un bon supérieur.

Au nom du syndicat, nous adressons à sa veuve et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Le redressement financier et les fonctionnaires

Les économies que la situation budgétaire rend urgentes, vont devenir réelles, elles vont porter, non pas sur les traitements et indemnités, mais sur les dépenses administratives de toute nature.

Ces dernières seront frappées d'une réduction globale égale à 5 % du montant de la rétribution des personnels et calculée sur la base des dotations annuelles correspondant aux crédits ouverts par la loi de finances de 1932. Comme nous le disons plus haut, cette réduction sera obtenue sans modification du régime actuel de rémunération des personnels ni des conditions d'avancement.

Ces économies effectives le seront-elles dans toute l'acceptation du mot ? En supprimant quelques cadres, en enlevant quelques unités dans tel ou tel endroit, en rognant ça et là sur les fournitures, nous voulons bien croire que quelques centimes, voire quelques francs iront grossir les fonds de l'Etat, mais nous n'en sommes pas assurés.

Les petites économies ne sont certes pas négligeables, mais elles ne produisent généralement leur effet qu'à la longue. Cela demande du temps, et dans la situation où il se trouve, l'Etat est pressé.

Tant qu'à faire, il nous semble qu'il eût été plus expédient, et infiniment plus profitable pour tout le monde de se décider à entreprendre enfin de grandes réformes administratives.

Nous entendons bien qu'en 1926, alors que la situation financière était aussi angoissante qu'aujourd'hui, il fut tenté quelque chose dans ce sens, malheureusement cette réforme trouva des résistances intéressées ; aussi, condamnée à une existence précaire, elle eut une mort rapide.

Pour la réalisation effective des économies, il faut commencer par modifier la structure générale de nos institutions, Vieilles de plus d'un siècle, ces dernières sont l'œuvre de l'Empire, nous ne sommes plus au temps de la diligence, nous vivons à présent, à l'époque du chemin de fer, de l'automobile et de la T.S.F.

Inversement au modernisme que le progrès aurait dû apporter dans nos administrations, les rouages se sont aujourd'hui compliqués, et l'organisation trop peu modifiée dans ses conceptions, se trouve débordée et paralyse l'activité de ses fonctionnaires, tout en augmentant considérablement ses frais généraux.

Il faut donc adapter la machine administrative aux besoins et aux exigences de la vie nouvelle.

Les vraies et les bonnes économies sont celles qu'on prépare de longue main et non pas celles qu'on décrète sous la menace d'un déficit et dans la fièvre d'un départ ! On aurait pu le faire plus tôt, ne serait-ce que maintenant ; la fermeture des petites prisons d'arrondissement ; la suppression de certains tribunaux et de nombreuses sous-préfectures, mais cet élan esquissé était gênant pour certains, quoique d'un gros déficit pour la collectivité.

Nous admettons que ce commencement de réforme était néfaste pour plusieurs catégories de fonctionnaires, mais ce ne sont pas les futurs projets financiers qui remédieront au mal dont nous souffrons.

En tout état de cause, il faut songer à une réduction des dépenses publiques. On y arrivera, mais progressivement et en accord avec les organisations professionnelles.

C'est, à notre avis, de ces consultations que sortira la véritable réforme administrative.

Les secrétaires-adjoints :
IMBERT et DURBEQ.

DONS

Nous avons reçu les sommes ci-après à titre de don au profit de la caisse de solidarité :

M. Menissier, de Châlons-sur-Marne, 10 fr. ; M. Nival, d'Épernay, 10 fr. ; Mme Vve Giocanti, 30 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Anonyme, 30 fr.

Au nom du syndicat, nous adressons à ces généreux donateurs nos plus vifs et sincères remerciements.

Compte rendu de délégations

Le 28 juillet, répondant à une convocation qui nous avait été adressée par M. le directeur général, une délégation composée de : Imbert, Guiderdoni et Durbecq s'est rendue à l'Administration centrale ; elle a été reçue par M. le directeur général, qu'assistait M. le chef du service du personnel.

Cette convocation avait pour but de nous entretenir des économies prescrites par la loi du 15 juillet 1932.

La délégation protesta, tout d'abord, contre les abattements de crédits dont le personnel de surveillance allait encore faire les frais, et rappela le travail intensif déjà demandé aux agents.

Il fut ensuite procédé à l'examen des différentes économies proposées par l'Administration. Ces économies portent sur :

1^o Les frais d'équipement. — Sur ce point, après les indications fournies par M. le chef du personnel, la délégation ne put qu'approuver cette proposition.

2^o La suppression du service des transferts cellulaires. — La délégation demanda à ce que les droits acquis des agents de ce service soient entièrement sauvegardés ; des apaisements ayant été donnés à ce sujet, elle se rallia à la thèse envisagée.

3^o Les suppressions d'emplois. — La délégation s'éleva avec énergie contre les suppressions d'emplois envisagées et rappela à l'Administration que si des économies devaient être trouvées, elles devaient tout d'abord être recherchées dans la suppression des maisons d'arrêt rétablies en 1930 et 1931, et dont l'inutilité est évidente. Son insistance parvint à gagner l'Administration centrale à sa thèse et il fut admis, en principe, qu'une vingtaine de maisons d'arrêt seraient désaffectées. Mais les économies provenant de ces suppressions étant insuffisantes, il fut en outre décidé qu'un nombre d'emplois de surveillants qui ne sauraient excéder soixante, seraient supprimés, mais sous la triple réserve que ces suppressions d'emplois ne porteraient que sur les effectifs des prisons de la Seine, des maisons centrales et des maisons d'éducation surveillée ; que l'effectif des maisons d'arrêt ne serait pas modifié et qu'enfin ces suppressions seraient effectuées par une nouvelle organisation du service sans qu'il soit demandé aux agents, qui fournissent déjà plus de huit heures de service, un effort supplémentaire. Cozvaincu qu'en agissant de la sorte, elle ménageait à la fois les intérêts du Trésor et les intérêts du personnel dont elle avait la charge, la délégation fut heureuse de faire triompher son point de vue.

Telles sont les économies qui vont être opérées sur le budget du personnel de surveillance.

La délégation, tout en regrettant que le Parlement ait appliqué une mesure identique à toutes les administrations publiques, a insisté auprès de M. le directeur général et de M. le chef du personnel pour que ces économies soient le moins préjudiciables possible au personnel de surveillance.

La délégation.

DEUXIEME DELEGATION

Une deuxième délégation composée de Martel, Durbecq, et Rainon a été reçue en audience le 22 août par M. le chef du personnel, rentré de congé le jour même.

La question de réduction des crédits du personnel a été étudiée à nouveau.

La délégation a protesté contre certaines réductions envisagées, mais étant donné l'attitude du ministère des Finances qui exige des économies plus élevées, l'Administration est obligée d'étudier de nouvelles propositions qui porteront très vraisemblablement sur la suppression de quelques maisons d'arrêt qui n'ont pas de détenus.

L'étude de ce projet d'économies sera reprise au cours d'une audience qui aura lieu très prochainement.

Chalon-sur-Saône : Création d'un poste de surveillant pour assurer le repos de garde et hebdomadaire.

L'augmentation de l'effectif est impossible pour le moment. Une nouvelle organisation de service va être étudiée.

Dinan : Nomination d'un deuxième agent, population au-dessus de 20 hom-

Le deuxième emploi de surveillant va être pourvu d'un titulaire dès que les nominations reprendront.

Doullens : Quatre postes vacants et un cinquième est prévu sous peu, pas de repos de garde, deux repos hebdomadaires dans un mois.

L'Administration avait proposé la nomination de cinq monitrices ; les services des ministères des Finances se sont opposés à ces nominations tant que n'aurait pas été définitivement arrêtées les économies.

Metz : 23 agents au lieu de 24, dont 4 ne faisant aucun service de surveillance, 1 malade, reste 18 ; service de huit heures.

L'Administration étudie le service des 3 x 8 dans cet établissement. Il paraît pouvoir être normalement assuré avec 21 agents, chacun faisant 48 heures de service par semaine.

Bressuire : Nomination du deuxième agent prévu.

Impossible pour le moment, puisqu'il n'est procédé à aucune nomination.

Haguenau : Logements du personnel. La question est à l'étude.

Rennes : Service de huit heures.

Pour le moment il ne m'est pas possible de modifier le service actuel ; cette requête paraît d'ailleurs de la compétence du directeur de la maison centrale.

Eysses : Situation générale et agressions.

Des mesures vont être prises pour mettre fin à la situation signalée.

Saint-Hilaire : A l'un de nos prochains voyages dans cette colonie, j'examinerai cette réclamation ; le service de huit heures.

Rocroi : Reclassement de M. Paillé, délégué, dans les fonctions de chef.

M. Paillé n'a droit à aucun reclassement.

Un certain nombre de questions locales et personnelles ont été soumises également à M. le chef du personnel, notamment la situation de Remiremont, qui a été remise au point après les indications qui nous avaient été données.

Les réponses en seront communiquées directement aux intéressés.

La délégation s'est retirée en remerciant M. le chef du personnel des précisions ou indications qu'il avait bien voulu lui communiquer.

La délégation.

ANIANE

LEGION D'HONNEUR

A l'occasion de la nomination du camarade Delbos dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre de mutilé, la section d'Aniane lui a offert un vin d'honneur où, dans une petite soirée de famille, rehaussée par la présence de nos charmantes compagnes qui ont bien voulu égayer cette petite soirée par leurs gentilles chansonnettes, a montré ainsi à ce camarade que dans notre grande famille pénitentiaire, pour bien se connaître, il faut se rassembler et prouver que notre devise : « Un pour tous, tous pour un » n'est pas un vain mot.

Espérons qu'à l'avenir, lorsque l'occasion se présentera, nous saurons nous réunir encore plus nombreux et que ces réunions soient le prélude d'une étroite collaboration dans le syndicat, en laissant de côté la calomnie et le médisance pour armer aux destructeurs du syndicalisme.

La section d'Aniane, par cette réunion a joint ses félicitations à celles déjà obtenues par ce camarade, du conseiller général, conseil municipal, des Anciens Combattants, en lui remettant entre les mains la pensée de bons camarades qui lui prouveront que si les paroles s'en vont, les écrits restent.

Pour la section :
Le secrétaire : FEUILLADE.

Le Conseil d'administration, réuni le 16 août 1932, s'associe à la section d'Aniane pour adresser à Delbos ses plus vives félicitations à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur.

Nous l'avons échappé belle

Après une chaude alerte qui a fait frémir les petits fonctionnaires plus que les autres, à la pensée d'une diminution de nos traitements, au moment où le coût de la vie reste à peu près sur son point culminant, un vent de détente semble avoir soufflé à temps sur ceux qui détiennent le pouvoir. Est-ce la crainte du pire ou bien l'idée de justice plus forte que les événements a réclamé un examen plus sérieux de la situation générale des salariés de l'Etat?

Nous ne chercherons pas à l'approfondir, une seule chose nous importe pour l'instant. C'est que le danger qui menaçait nos moyens d'existence soit écarté; d'autant plus que nous avons la ferme conviction que les quelques millions qu'on aurait sortis de nos poches peuvent être aisément trouvés par voie d'économie, un peu de bonne volonté suffirait.

Que nous réserve demain? Il est difficile de répondre. Cependant, cette détente permet d'espérer que la nouvelle Chambre, émanation toute bouillante du suffrage universel, ne sera pas pour nous une désillusion immédiate. Certes, nous ne sommes pas de ceux qui prennent les rêves pour des réalités, trop habitués, hélas! à être plutôt déçus, nous restons par expérience sur l'expectative, avec néanmoins une certaine confiance dans la parole donnée. Or, il a été dit et reconnu que nos traitements n'avaient jamais été revalorisés au coût de la vie (nos ménagères le savent mieux que quiconque), les cimenter avant d'avoir atteint ce niveau, ou de constater clairement que le coût de la vie baissait, parce que justement.

Nous remercions les pouvoirs publics de l'avoir compris, afin de nous éviter des jours trop pénibles, et aussi de nous associer à ceux qui voudraient nous faire chanter en chœur que ce n'était pas la peine assurément de changer de gouvernement.

Eh bien! non, nous sommes contents avec l'espoir d'une justice plus rationnelle dans les actes qui intéresseront les plus petits, qui sont toujours les plus mal partagés.

Il est une chose à laquelle il faudrait fatalement arriver, mais dans un délai que seul un changement de la situation économique peut déterminer. Pour le moment, l'heure n'a pas sonné; que ceux qui ont eu après guerre des années d'abondance qui leur ont permis d'acquiescer aux dépens des autres. Les propriétés, des maisons, des voitures de luxe, etc., etc., comment à leur tour à passer devant pour comprimer leurs bénéfices et servir à des meilleurs prix le nécessaire aux travailleurs. Après cet exemple, les pleins aux « as » que sont nos dirigeants des chambres de commerce n'auront plus besoin de crier contre nous; nous accepterons stoïquement ce qui sera juste et garderons le souvenir de l'avoir échappé belle.

GUERINI.

Le dernier Directeur de Saint-Lazare

Une réunion a été organisée le 30 juin dernier par le personnel de cet établissement pour faire ses adieux à son Directeur partant en retraite.

M. Violla, qui fut un bon Directeur, s'en va; il quitte l'Administration atteint par la limite d'âge et en même temps il ferme la prison de Saint-Lazare qui a suscité et provoqué tant de critiques et qui ont séjourné des détenus ayant acquis une certaine notoriété publique.

M. Violla, en quittant son poste, laisse un personnel qui conservera de lui un bon et précieux souvenir. Il fut plus qu'un chef, il était un homme aimé et estimé de tous ses subordonnés et même de tous ceux qui avaient pu l'approcher et le connaître.

Ce fut le 1^{er} janvier 1928 qu'il prit la direction de Saint-Lazare, où il sut, en peu de temps, conquérir l'estime et la sympathie de tout son personnel par sa bienveillance d'où n'était pas exclue la fermeté.

En prenant ses fonctions de Directeur, M. Violla avait exprimé le désir de voir se nouer une entente cordiale entre la direction et le personnel qui, à titres divers, participe au fonctionnement du service de l'établissement.

Au moment où il va prendre sa retraite, M. Violla est heureux de constater que le souhait qu'il avait formulé, il y a près de cinq ans, s'était entièrement réalisé.

Il remercie le personnel des différents services de la collaboration loyale et confiante sur laquelle il a toujours pu s'appuyer; collaboration précieuse qu'il est fier d'avoir obtenue et qu'il considère comme l'honneur de sa carrière.

Ce résultat obtenu par la bonne volonté et l'entraide qui n'ont cessé de se manifester à tous les échelons de la hiérarchie, a permis, à juste titre de désigner l'ensemble des divers personnels par ces quelques mots significatifs: « La famille de Saint-Lazare ».

Ce n'est pas sans émotion qu'il se sépare aujourd'hui de ses amis et les prie de vouloir bien accepter l'expression de son inaltérable reconnaissance pour la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner, considérant que c'est là une très enviable récompense.

Avant de se séparer, M. Violla a tenu à adresser la main à tout son personnel, qui a été très touché des sentiments qu'il a exprimés.

LE BERRAUD.

Une agression à Douai

Dans la nuit du 9 au 10 août, le surveillant Boudet effectuait une ronde à 11 h. 30, au cours de sa ronde, il entendit un bruit sur une porte du 3^e étage. Se trouvant à ce moment au 2^e étage, il se rendait à l'étage supérieur pour se rendre compte de ce qui se passait, mais avant d'y être rendu, un coup violent faisait voler en éclat le guichet de la cellule 139, occupée par le détenu Boutemy.

Le surveillant trouva ce détenu en fureur, tenant la tinette à la main, et prononçant des menaces de mort au premier qui rentrerait dans sa cellule; il chercha à ramener le détenu au calme, mais rien n'y fit; pendant ce temps, le premier surveillant Rechner et le surveillant Carlin venaient prêter main-forte, pour conduire le nommé Boutemy en cellule de punition. Boudet pénétra dans la cellule et réussit à lui enlever la tinette des mains, dont il était toujours armé; aidé de ses deux collègues, il le conduisit en cellule lorsqu'il trébucha par suite d'un faux pas, dont le détenu profita pour prendre la fuite.

Le surveillant Boudet le rejoignit rapidement et, au moment de le saisir, reçut sur la tête un fort coup de bâton que le détenu avait ramassé dans sa course. A demi assommé, couvert de sang, Boudet se releva aussitôt et, aidé de ses deux collègues, parvenait à saisir le détenu et à le conduire en cellule de punition.

Nous devons féliciter le premier surveillant Rechner et le camarade Carlin pour leur promptitude à venir au secours de notre camarade Boudet.

Nous pensons que l'Administration pénitentiaire saura récompenser Boudet comme il l'a mérité, car l'agression aurait pu avoir de graves conséquences sans le courage et la force que possède ce camarade de forte et robuste constitution.

Le sous-groupe de Douai.

Encore une agression à Eysse

Le 20 juillet 1932, le camarade Lacoste, de service en classe aux tailleurs n° 5, a été assailli dans les circonstances suivantes :

Plusieurs pupilles avaient formé le projet de s'évader et pour cela devaient ligoter le moniteur et l'enfermer dans une cellule. Profitant de l'absence de M. le sous-directeur, qui faisait les fonctions d'instituteur, les pupilles attirèrent l'attention du moniteur Lacoste vers le tableau. Afin de rétablir le calme, ce dernier s'avance et c'est alors que le pupille Pautot bondit par derrière et tenta de renverser le moniteur, aidé en cela par le pupille Talion, ce dernier muni d'un lien. Au cours de la lutte, Lacoste reçut un coup de tête à la face et un coup de pied à l'aîne.

Ne pouvant avoir le dessus, le pupille Pautot tenta de s'emparer du sabre du moniteur, mais force devait rester à ce dernier.

Nous tenons à féliciter le camarade Lacoste pour son énergique résistance et en cette occasion nous sommes heureux de signaler que ce camarade a reçu de M. le ministre de la Justice un témoignage officiel de satisfaction.

La section.

Autre histoire

Le 1^{er} août 1932, le pupille Lecomte, employé au magasin des vivres, apportait à la cuisine la viande destinée à la population, et reçut une observation du moniteur Icard de service à la cuisine.

Le pupille répondit au moniteur par des insultes, proféra d'autres menaces et entra dans le magasin aux vivres pour prendre un couteau de boucher et revint pour frapper Icard. Ce dernier, connaissant le pupille très violent, conserva son sang-froid et attendit que le pupille se fut calmé, mais ne put lui faire déposer son arme.

Le premier maître, prévenu aussitôt de cet incident, se rendit seul au magasin aux vivres, où il trouva le pupille Lecomte armé de son couteau; le sommant de déposer son arme, il répondit: « Le premier qui avance, je le descends! »

Après avoir discuté pendant un bon moment, le premier maître réussit à le désarmer et conduisit ce garnement en lieu sûr.

Nous sommes heureux de signaler l'initiative prise par le premier maître qui, seul, put s'approcher et réussir à le désarmer, car il est bien certain, qu'avec une intervention violente, nous aurions eu une ou plusieurs victimes à déplorer.

Nous espérons que l'Administration récompensera notre premier maître pour son sang-froid et sa conduite en cette tragique circonstance.

La section.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de porter à la connaissance de nos adhérents le décès des membres du syndicat désignés ci-après :

- M. Debrion, surveillant à Riom C.
- M. Chausse, retraité à St-Etienne.
- M. Ponroy, surveillant à Bourges.
- M. Dorlet, retraité.

Nous prions les familles de ces camarades d'agréer nos plus sincères condoléances.

Résignation et détresse morale

Il faut croire vraiment que nous sommes blasés sur beaucoup de choses et particulièrement sur les actes et abus qui se commettent assez fréquemment.

En certaines circonstances, on suit avec émotion l'évolution de faits ayant un caractère particulier ou même collectif, pouvant avoir de graves conséquences, et cependant il est incontestable que l'on ne sent pas parmi nous la même impression profonde, la même réaction et l'indignation qu'autrefois.

On suit les affaires actuelles comme un fail-divers quelconque, mais pas plus.

D'où peut bien venir cette sorte d'indifférence qui règne dans nos rangs depuis assez longtemps? Tout simplement au taylorisme, à la bassesse de quelques-uns et au manque d'énergie et de volonté des autres.

Sans doute, y a-t-il une certaine accoutumance aux abus et aux menaces; chacun peut se dire: nous en avons bien vu d'autres; mais surtout on a l'impression que nous sommes tous plus résignés.

Il y a quelques années, nous étions arrivés, on peut dire, presque dans la totalité des maisons, à faire appliquer les circulaires prescrites par nos grands chefs. Il est vraiment regrettable de constater aujourd'hui que par la non-application de circulaires, on nous supprime le bien-être acquis et le minimum de justice.

Pourquoi ce revirement? Tout simplement parce que de mauvais syndicalistes, heureusement peu nombreux, facilitent l'instauration d'un système néfaste au service et à nos intérêts.

Le calcul de nos adversaires est très bien planifié, car en favorisant quelques-uns d'entre nous et, en lésant les autres, ils s'efforcent de créer la division dans le syndicat, ce qui leur permettra d'appliquer les mesures, même les plus arbitraires.

Si, au contraire, il y avait union et collaboration, il y aurait certainement plus de bien-être pour tout le monde, plus de justice, et des économies pourraient même être réalisées dans nos services.

Nous ne devons pas laisser instaurer certaine façon de faire qui ne permet aucune amélioration et sème la haine et la discorde pour le plus grand préjudice du service et du trésor.

Que font de nombreux camarades devant ces problèmes? Ils se résignent. Eh bien! je le dis: « La résignation est une faiblesse, une régression, une renonciation à l'avenir, un affaiblissement de l'intelligence et de l'énergie, tout cela dominé par l'égoïsme. »

Chacun ne voit plus que ses petites affaires personnelles, son intérêt immédiat et étroit; chacun ne s'indigne plus que pour ce qui le touche personnellement et c'est ainsi que, peu à peu, le sens social peut s'affaiblir et disparaître.

Je préfère pour le syndicalisme, une volonté ferme, vibrante et vigoureuse à quelque chose d'apparence mornne, sans ferveur et sans passion, car si nous sommes incapables de réagir contre les injustices, nous sommes aussi incapables d'enthousiasme et de vaincre les résistances qui nous seront opposées.

LÉGER,

Secrétaire de la section de Lyon.

Une nouvelle agression à Chalon-sur-Saône

Depuis quelque temps le personnel de la prison de Chalon-sur-Saône est soumis à une rude épreuve. En avril dernier c'était une agression sur un surveillant, laquelle faillit tourner au tragique sans l'intervention immédiate d'un détenu, qui prêta main-forte au surveillant en attendant l'arrivée de renfort.

Plus récemment, c'était une tentative d'évasion, laquelle faillit bien réussir.

Enfin vendredi 12 août, vers 14 heures, le nommé Metzger, 28 ans, individu dangereux et d'une force peu commune, déjà plusieurs fois condamné, devant passer prochainement en cour d'assises pour vol, ce détenu, travaillant à l'atelier, s'attira une observation de la part du surveillant Bougard, de service. Metzger, furieux de cette réprimande, se jeta sur le surveillant et de deux violents coups de poing (dont il en porte les traces) l'étendit par terre, ensuite Metzger, se saisissant d'une barre de fer, menaçait quiconque s'approchait. La gendarmerie fut alertée. Se voyant dans l'impossibilité de résister plus longtemps, il fut enfin maîtrisé et mis en cellule.

Le personnel de la prison de Chalon-sur-Saône, si attaché à son devoir professionnel, ne pense pas avoir démerité, et pourtant il ne bénéficie pas des lois sociales, c'est-à-dire repos hebdomadaire et repos de garde.

Comme conclusion et pour atténuer les maux dont il souffre, il sollicite la création d'un septième emploi de surveillant à la prison de Chalon-sur-Saône qui porterait l'effectif à sept surveillants comme il l'était en 1926.

L'Administration pourrait faire ce geste; il n'en coûterait que quelques centaines de francs par mois, alors que le travail qui s'effectue dans cette prison rapporte au Trésor plusieurs milliers de francs par mois.

Espérons que nos grands chefs tiendront compte des modestes revendications de ce personnel si dévoué et qu'un peu de bien-être lui sera accordé, ainsi qu'un peu de sécurité.

Le sous-groupe.

La Section de Riom en deuil

Le 12 juillet 1932, le personnel administratif et de surveillance disponible a accompagné à sa dernière demeure le camarade Debrion, frappé en pleine activité par une maladie qui ne pardonne pas. Il a été enlevé à l'affection des siens, laissant une veuve et quatre orphelins, sans ressources. Debrion avait l'estime de tous ses camarades.

M. Constant, directeur de la maison centrale, retrace devant une grande assistance, en termes élogieux, la vie de Debrion pendant la grande guerre 1914-1918, qu'il fit en qualité de caporal, ainsi que l'effort que doit fournir jour et nuit un surveillant derrière ces grands murs, au milieu d'une population minée par toutes espèces de maladies contagieuses. Ensuite, ce fut le camarade Brachet, secrétaire, qui prononça le discours suivant, au nom de la section.

« Madame, messieurs et chers camarades,

« Au nom de la section de Riom du personnel de surveillance de France et des colonies, je viens adresser un dernier adieu à notre regretté camarade Debrion et présenter, en cette douloureuse circonstance, à sa veuve éplorée et aux quatre jeunes orphelins, dont le triste sort vient de leur enlever cruellement leur père, l'assurance de notre fraternelle et agissante solidarité, et l'expression de nos profondes et émuës condoléances.

« Le camarade Debrion fut un bon époux, un bon père et un bon agent, estimé de ses camarades, de ses amis et aussi — malgré les inévitables vicissitudes d'une longue carrière administrative — de ses chefs lui, à différentes époques. Lui témoignèrent une appréciation et une reconfortante bienveillance.

« Notre camarade vient de s'éteindre, emporté par une maladie qui le minait depuis longtemps et qui, par suite d'un service très pénible, s'est rapidement développée jusqu'au dénouement fatal, jusqu'à la mort.

« Devant cette tombe, prématurément ouverte, je m'incline profondément, en mon nom et en celui de tout le personnel de surveillance, et je renouvelle à sa veuve, à ses enfants, à sa famille, l'assurance de nos sentiments attristés et l'ajoute, qu'en cette cruelle occasion, nous remplissons à l'égard de la famille du disparu notre devoir d'entière solidarité dont notre immortelle devise: « Tous pour un, un pour tous » est le plus pur symbole.

« A toi, cher camarade Debrion, dont les yeux sont fermés à jamais, je te dis: « Tu peux dormir en paix, de ce sommeil du bon ouvrier qui part ayant terminé son labeur. Tous les camarades se souviendront de toi. Adieu! »

Une mise au point de la Section de Loos

Comme suite à l'intervention du délégué de la section de Bordeaux, au cours du Congrès 1932 :

Le bureau de la section de Loos tient à porter à la connaissance des membres du syndicat et des sous-groupes de la section en particulier, des renseignements précis sur les paroles prononcées par ce camarade.

Nous précisons que le camarade Sère, ex-surveillant-chef à Montdidier, et son épouse, étaient bien à jour de leurs cotisations aux deux caisses pour 1931.

Voici, détaillés par date, les versements et les expéditions au siège :

1^{er} versement effectué par Chaillet le 29 juin 1931 au cours du congrès à Godet, pour les cotisations syndicales, et à Séguin, pour les cotisations de solidarité.

2^e versement le 31 octobre, adressé au siège le 18 décembre 1931.

D'autre part, le camarade Sère étant décédé le 19 avril 1932, et n'étant au courant ni de son changement de résidence, ni de son décès, la section n'a pu faire aucune démarche utile pour sa veuve.

Afin de ne laisser aucun doute, que certains mauvais esprits pourraient exploiter contre le syndicat et contre ses militants, nous invitons les trésoriers syndicaux et de solidarité à confirmer, à la suite de cet article, les versements effectués par notre trésorier dans leur caisse respective en ce qui concerne cette affaire.

Nous faisons également connaître que si notre délégué n'a pu fournir des renseignements plus précis lors de la discussion de cette affaire au Congrès, c'est qu'il n'était pas en possession de la comptabilité.

Nous invitons également les camarades des sous-groupes de notre section, qui nous auraient adressés des demandes de précisions, ou même des protestations, de tenir cette mise au point comme réponse directe à leurs demandes.

Loos, 8 août 1932.

Le bureau.

Les trésoriers du syndicat, après contrôle et recherches effectuées, ne peuvent que confirmer les versements des cotisations faits par le trésorier de la section de Loos.

Conseil d'Administration

Le Conseil s'est réuni le 5 juillet 1932, au siège social, sous la présidence du camarade Gailledrat.

Étaient présents: Martel, Durbecq, Roumieu, Rainon, Granet, Desjacques, Bréger, Soidé, Pignol, Géraud, Ezanno, Mme Millot, Pillard et Habert.

Excusés ou de service: Regnault, Colonna, Imbert, Gaillard, Guiderdoni, Séguin, Marty, Poignat, Richet et Siblet.

Après lecture par le secrétaire le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Adhésions. — Un admis à faire partie du syndicat: Guigon, Roubly, Verger, Tixier, Giallola, Delavallade, Chapouly, Jaffard, Marchetti, Blaize, Carton, Herbert, Dolvel, de Préville, Roy, Poupert et Chantrenne.

Correspondance. — Le S. G. donne lecture de plusieurs lettres d'excuse de députés n'ayant pu assister au Congrès; citations MM. F. Gouin, Hubert-Rouger, Des Rotours, Schuman et Pomaret; ces parlementaires nous donnent l'assurance qu'ils continueront à soutenir nos revendications.

Des lettres de remerciements sont adressées également au Conseil, pour les améliorations obtenues dans certains établissements.

Le secrétaire général a reçu une lettre de Poissy, par laquelle il est donné des explications au sujet de l'erreur commise au sujet de Michaut, de cette section, candidat au Conseil d'Administration.

Gailledrat demande à ce qu'il y ait une rectification sur le Réveil à ce sujet: « Je me suis peut-être mal exprimé dans ma correspondance, mais je n'ai pas voulu considérer Michaut comme suppléant. »

Le secrétaire général répond que le mal a pu être réparé en partie par le Congrès, à la suite des explications fournies par le délégué de la section, mais il insiste pour que de telles erreurs ne se reproduisent plus à l'avenir.

Martel fournit quelques détails supplémentaires sur la dernière audience, notamment au sujet d'Essyes, où il semble régner un laisser-aller, qui peut avoir des conséquences tragiques.

Le Conseil désigne ensuite les camarades qui devront représenter le syndicat dans les commissions de la Fédération.

Martel, pressé par les membres, déclare ne pouvoir accepter en raison des critiques qui ont été formulées contre lui au Congrès.

Sont désignés pour siéger à la Commission exécutive: Desjacques et Durbecq, Imbert et Martel acceptent d'assister au Congrès fédéraux.

La Commission de rédaction sera composée des camarades Martel, Durbecq, Imbert, Rainon, Gaillard, Dantony et Soidé.

Le secrétaire général annonce que, conformément à la décision prise par le Congrès, il a, avec le bureau, procédé à la mise au point du cahier de revendications et en donne lecture.

Après quelques observations et légères modifications, le cahier des revendications est adopté et sera inséré dans le prochain Réveil.

Questions diverses. — Martel a la parole pour rappeler l'incident du Congrès relatif à la rupture de l'assimilation à la police d'Etat.

Martel. — Au Congrès, je n'avais pas les documents sous la main, aujourd'hui ils sont là et je vais fournir des preuves pour réfuter les allégations de Mariotte. Les procès-verbaux sont ici pour dire la vérité.

Et il donne lecture de quelques-uns. Il y a aussi le Réveil, qui complète les P.V., et donne lecture de certains passages ou déclarations faites par lui.

Roumieu dit que, si le Congrès n'avait pas radié Mariotte, ce dernier aurait démissionné.

Bréger dit que Mariotte a commis une faute, le Congrès a pris une décision, n'en parlons plus.

Martel n'accepte pas le reproche qui lui a été fait; il fournit de nombreuses explications sur ses démarches, son attitude, son travail.

Il reproche à Mariotte de n'avoir rien dit au Conseil d'Administration à l'époque, pourquoi? Parce qu'il n'avait rien à me reprocher.

Rainon confirme ce qu'a dit Bréger et se déclare satisfait de la décision prise par le Congrès, car, si Mariotte avait eu raison, il aurait continué sa mission jusqu'au bout et serait venu au Congrès.

Martel rappelle ce qu'étaient les relations du syndicat et de l'Administration à l'époque et précise comment se fit la rupture de notre assimilation.

Après intervention de Roumieu, Soidé et Géraud, le Conseil renouvelle sa confiance à Martel.

Bréger et Gailledrat demandent que soit poursuivie l'application de la journée de huit heures.

Martel déclare que cette question sera reprise après le retour du chef du personnel, qui est en congé.

Martel et Rainon font ensuite un petit compte rendu des travaux du Conseil fédéral, qui est approuvé par le C. A.

Rainon parle ensuite de la situation financière du syndicat et propose de prendre un nouveau bon de 10.000 francs à deux ans, l'intérêt étant plus élevé. Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 heures.

Commission de contrôle

Les membres de la commission de contrôle se sont réunis le 17 courant, chez le camarade Rainon, trésorier général, pour y effectuer la vérification des écritures et de la caisse.

Étaient présents: MM. Fouinaud et Pochon.

La situation de la caisse est répartie comme suit :

Bons à termeFr. 40.000 »
Dépôt à vue 15.135 67
Numéraire 9.959 50

TotalFr. 65.095 17

Les membres de la commission: FOUINAUD et POUCHON.

Section des Retraités

UNE MENACE

De plus en plus, la situation des Retraités devient critique, de plus en plus il nous faut combattre et batailler pour maintenir nos positions.

La péréquation à retardement qui a été votée en faveur de nos camarades de plus de 65 ans est menacée quant à l'application du deuxième palier, menace qui ne peut être heureusement mise en exécution grâce à l'action énergique des grands groupements des services actifs et des retraités.

A nouveau, il y a menace... Ministres des Finances et du Budget paraissent convaincus que les finances publiques ne seront sauvées du désastre que grâce à une diminution de 5 % sur les traitements et les pensions.

Nous voici privés, nous les petits, les déshérités, les victimes de toujours, les éternels sacrifiés, demain nous serons les suppliciés.

En effet, pour nous, par une injustice flagrante, pas de péréquation et maintenant par une iniquité sans nom, va-t-on amputer notre maigre pension de 5 % ? Vraiment, c'est à ne pas y croire.

Cependant, le Gouvernement subit la pression constante des magnats du commerce et de l'industrie, pour ces Messieurs, il faut faire haro sur le dos du fonctionnaire ; seul le fonctionnaire doit être responsable de la crise actuelle, alors que les intermédiaires et agitateurs de tous poils s'en donnent à cœur joie, en continuant de s'enrichir en nous faisant une vie plus chère.

Camarades, il nous faut réagir, des économies doivent être faites, soit, notre Syndicat a suffisamment travaillé pour en réaliser, qu'il lui est encore bien permis de dire et d'écrire que les prisons, non encore réouvertes, peuvent attendre le redressement financier du pays. Notre Secrétaire général Martiel l'a déjà déclaré à juste titre.

Des économies, il y en a partout à faire, dans toutes les Administrations, à commencer par celle de la Guerre, dont le budget s'est accru d'autant de milliards depuis quelques années qu'il y a de déficit actuellement.

Mais, de grâce, que le Parlement ne touche pas à nos traitements et à nos retraites qui ont toujours été et qui sont encore actuellement insuffisants.

Une action d'ensemble a été menée tout dernièrement, elle sera reprise, il faut que le pays sache que le fonctionnaire n'est responsable en rien de l'état actuel des choses.

En ce qui nous concerne, retraités, nos groupements ne sont pas restés inactifs. Voici, à ce sujet, un résumé succinct des démarches faites et de l'action engagée :

1. — Notre activité à Paris, à l'occasion des débats du projet financier. Audition du 15 juillet à la Présidence du Conseil (chez M. Marchandau). Front commun de tous les Retraités par l'accord effectif de l'Entente, de l'U.S. et de l'A.N.O.R.

Le projet financier du Gouvernement a été officiellement le vendredi 1^{er} juillet ; la Commission des Finances de la Chambre en a délibéré dès le 2. Le 1^{er} au soir, notre Président s'est concerté par téléphone avec les présidents Hennequin et Buisson. Ce dernier s'est chargé de joindre M. Robert Lassalle, qu'il a pu alerter avant la séance de la Commission du samedi 2. A cette séance, notre dévoué défenseur est intervenu de la façon la plus persuasive en notre faveur, et, dans la nuit, la Commission écartait l'art. 8 du projet, lequel avait voulu sacrifier la deuxième tranche de la péréquation, attendue en 1933 (et même, pour être exact, promise initialement à partir du 1^{er} octobre 1932).

Que M. Lassalle reçoive encore ici nos plus chauds remerciements !

Dans l'après-midi du même jour, on a vu qu'une délégation du Comité Exécutif s'était rendue à la Chambre, vers 17 heures, mais l'importance de la discussion avait empêché à ce moment nos amis de la Commission de quitter leur séance pour nous recevoir. La délégation prit de nouveau rendez-vous pour le lundi 4 à 15 heures à la Chambre. Les Présidents de l'U.S. et de l'A.N.O.R. nous proposaient en même temps de s'y rencontrer avec nous.

Le lundi 4, MM. Hennequin et colonel Buisson et notre Secrétaire général remplaçant notre Président absent, entourés de nos collègues Oger, Leiffert, Charrier et Sorbon, ont pu exposer notre point de vue à MM. les députés Emile Borel et Bravel ; ce dernier est, on sait, le sympathique président de la Fédération des Proportionnels. D'autre part, devant le succès de l'avant-veille, à la Commission, la démarche commune des dirigeants des trois grands groupements devait avoir pour but désormais de maintenir cet avantage.

A cet effet, le colonel Bienaymé fit immédiatement accepter l'envoi, sous forme de message à la Commission des Finances d'une note remerciant la majorité de son vote et affirmant nettement le point de vue des Retraités, au nom des trois groupements. (Note du 5 juillet, ci-jointe.) Cette note fut envoyée d'urgence aux membres des deux Commissions des Finances et à nombre d'autres parlementaires, à la presse, etc... (Le Temps du 10 juillet en a reproduit un passage essentiel). Les présidents de l'U.S. et de l'A.N.O.R. firent preuve de la meilleure solidarité en adoptant, à cette occasion, le texte du représentant de l'Entente.

Le mardi 13 juillet, avant que la Commission du Sénat eût à son tour à se prononcer, MM. Hennequin et le co-

lonel Bienaymé purent causer, au Luxembourg, avec MM. Louis Martin et Mauger. Le sentiment de la majorité du Sénat était, on le sait, nettement hostile aux remaniements que la Chambre apportait au texte gouvernemental. (Voir les considérations du rapport de M. Henry Roy, rapporteur général du budget au Sénat, J. O. du 14 juillet) ; mais sur l'indication même du Gouvernement, le projet sorti de la Chambre fut définitivement adopté. Le second palier de la péréquation, pour nos camarades de plus de 65 ans, n'est donc pas ajourné à une époque ultérieure à 1933.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut (parag. G), ce succès n'est que tout provisoire, la situation reste grave à notre égard, car, citons le rapport Roy lui-même :

« Votre Commission a entendu le Président du Conseil. De ses déclarations, elle retient essentiellement l'affirmation de la volonté formelle du Gouvernement de réaliser en temps utile l'équilibre total du budget prochain. Or, le Gouvernement avait prévu près de 4 milliards et demi comme soulagement à ce budget prochain et la loi adoptée n'en accorde que 2 et demi environ !

Il importe donc de continuer notre campagne d'information sur la question, et tout spécialement vis-à-vis du Gouvernement.

A cet effet, nous avions dès le début de juillet sollicité de M. Palmade, ministre du Budget et auteur du projet, une audience qu'il n'avait pu nous accorder. Impossible d'être reçus alors par MM. Herriot et Germain-Martin, constamment à Lausanne ou en route.

Le 15 juillet, enfin, M. Marchandau, S.S. d'Etat à la Présidence du Conseil, reçut les trois représentants des Grands Groupements de Retraités (notre Secrétaire général remplaçant notre Président absent). M. Marchandau parut frappé par notre argument : illogisme et injustice à diminuer des pensions de retraité, tant que les traitements actifs en vigueur restent supérieurs ou égaux à ceux sur lesquels furent calculées ces pensions ; et cette observation doit tout aussi bien s'appliquer à la péréquation en cours, qui n'est qu'un complément légal destiné à ajuster, et seulement pour les plus âgés, leurs retraites devenues déficitaires, au niveau des retraites nouvelles.

M. Marchandau, sachant que nous n'avions pu encore être reçus au Budget, proposa spontanément à MM. Hennequin, colonels Buisson et Bienaymé de les faire recevoir par M. Palmade sans trop tarder.

On remarquera, dans l'exposé qui précède, combien, en ces circonstances compliquées de la première quinzaine de juillet, où l'opinion publique avait été si travaillée contre nous, par une presse largement acquise à certains groupements dits économiques, et où le Gouvernement, tourné vers Lausanne et Genève, devenait insaisissable à nos modestes moyens de l'atteindre. — On remarquera combien notre succès (provisoire) fut facilité par la discipline et l'accord de nos trois groupements, faisant immédiatement front commun et permettant à nos avocats au Parlement, comme le fit M. Robert Lassalle, le 2 juillet, d'intervenir avec autant d'énergie qu'ils trouvaient chez nous de solidité de doctrine.

L'ordre du jour ci-après a été remis à tous les membres de la Commission des Finances :

Une délégation des Fédérations de Retraités d'ancienneté Civils et Militaires de l'Etat, l'Union Syndicale, Entente Générale et Officiers en retraite, conduite par MM. Hennequin, le colonel Buisson et Bienaymé a été aujourd'hui à la Chambre remercier les membres de la majorité de la Commission des Finances d'avoir écarté samedi l'art. 8 du projet financier du Gouvernement, tendant à réaliser une économie de 200 millions, au détriment des vieux retraités, en suspendant en 1933, la péréquation instituée par la loi du 31 mars 1932.

Les Retraités de l'Etat, considérant que le projet respecte (et en toute justice vu le coût de la vie) le jeu normal des traitements actuels des agents en activité, ont protesté contre la disposition qui prétendait interrompre le jeu normal d'une péréquation, dont le seul but était de mettre les pensions des plus âgés en harmonie avec l'échelle des traitements en vigueur.

Les Retraités attendent du Gouvernement, mieux informé, qu'il n'insiste pas pour le maintien de cette disposition qui est un défit à l'esprit d'équité d'une démocratie.

Ils ont affirmé partager le souci des difficultés de l'heure autant que les puissances financières et les milieux économiques, qui après avoir largement joui des années de prospérité, désignent à l'opinion pour les premiers sacrifices les modestes retraités de l'Etat, lesquels n'ont pas eu part aux vaches grasses. Et ils ont estimé qu'ils ne pourraient s'associer à des compressions que le jour où la baisse du coût de la vie aurait rendu nécessaire et possible l'abaissement des traitements d'activité ; ces compressions devant jouer seulement dans la mesure où l'échelle des traitements serait amenée à un niveau inférieur à celui sur lequel fut calculée leur pension.

Retraités, voyez vos élus, exposez votre situation, démontrez l'injustice dont vous êtes l'objet par suite de la péréquation de vos pensions et la misère à laquelle vous serez exposés du fait d'une diminution de 5 % pour combler un déficit que vous n'avez pas créé.

RICHET.

Tribune des Sections

MONTPELLIER

Les camarades de la section de Montpellier se sont réunis, le 21 mai 1932, à 21 heures, sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du Bureau.

Après l'appel nominal, le secrétaire souhaite qu'à l'avenir le nombre des présents soit de plus en plus croissant. Il ne suffit pas, pour être de bons syndicalistes, de payer ses cotisations, il faut aussi assister aux réunions.

Au nom de la section, le secrétaire adresse ses plus vives condoléances au camarade Giacomoni et à sa famille, qui vient de perdre une fillette âgée de huit ans. Après avoir donné connaissance du montant des souscriptions, il remercie le personnel des Maisons centrale et arrête pour le geste de solidarité et de sympathie fait en la circonstance. Il remercie également tous ceux qui ont pu assister aux obsèques.

Lecture est ensuite donnée du dernier procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité. Lecture est également donnée de la correspondance des sous-groupes, notamment de Castres et de Carcassonne. Ces camarades ont des revendications à soumettre au Congrès ; après les avoir mises aux voix, quelques-unes sont adoptées.

En ce qui concerne la Fédération départementale, sont désignés comme délégués : Bigeyre et Pomaret.

Il est ensuite procédé au vote définitif pour les délégués au Congrès, ce qui donne le résultat suivant :

Inscrits : 65. Votants : 53.
Ont obtenu :
Pomaret, titulaire : 52 voix.
Bigeyre, suppléant : 53 voix.

Le camarade Pomaret remercie l'assemblée de la confiance qui lui est faite et nous assure qu'il représentera la section de son mieux.

Le camarade Bigeyre remercie la section pour la confiance faite aux délégués par ce vote, en assurant tous les camarades de leur dévouement.

Il est procédé ensuite à l'examen des vœux à soumettre au Congrès. Après discussion, la liste des revendications est dressée et remise au délégué, qui reçoit mandat de la soumettre et pleins pouvoirs lui sont donnés pour prendre part aux débats et différents votes qui auront lieu durant le Congrès.

L'assemblée désigne le camarade Michel comme membre de la Commission de contrôle, en remplacement de Pagès, muté.

Le secrétaire propose d'écrire aux parlementaires du département pour les presser en vue de la formation du futur groupe parlementaire. L'assemblée est de cet avis.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du camarade Granier, relative à l'affaire Peltourson. Après discussion et échange de vues, il est décidé, dans un but d'apaisement et surtout d'union, de considérer l'incident comme clos, en souhaitant que pareils faits ne se reproduisent pas si, toutefois ils se sont produits.

Le secrétaire remercie très sincèrement M. le directeur de son bienveillant accueil pour l'audience du 4 mai et des solutions favorables qui ont été données aux revendications.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et après avoir discuté amicalement, la séance est levée à 22 h. 15.

Le BUREAU.

ROUEN

Le sous-groupe de Rouen s'est réuni dans son local habituel, le 19 mai ; tous les membres du bureau étaient présents, outre les camarades de service ou en permission. Il est à regretter l'absence de quelques-uns, dont l'excuse n'est pas admise.

Nous sommes heureux de compter parmi nous le camarade Durbecq, commis-greffier digne de tout éloge qui lui vaut son dévouement pour la part active qu'il prend à la cause syndicale.

Une discussion est engagée au sujet de plusieurs questions locales relatives à l'amélioration du service et, surtout, du repos hebdomadaire.

L'assemblée est d'accord pour désigner une délégation, afin de soumettre ces questions à M. le surveillant-chef.

Après avoir discuté amicalement de questions diverses, aucun camarade ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

Le nouveau bureau remercie M. le surveillant-chef du bienveillant accueil qu'il leur a fait à l'audience du 21 mai.

Le BUREAU.

Le sous-groupe de Rouen s'est réuni le 20 juin, dans son local habituel, à l'occasion du départ du camarade Durbecq, sous-commissaire greffier muté au Dépôt.

Le secrétaire remercie le camarade Durbecq du redressement syndical qu'il a opéré dans cet établissement et l'assurance des très vives et très durables sympathies qu'il a acquises de la part de tout le personnel ; son départ laissera d'unanimes regrets.

Au cours de cette réunion, les membres du bureau ont proposé la radiation du camarade Mathieu, premier surveillant, pour non-paiement de ses cotisations et propos antisyndicalistes ; elle est adoptée à l'unanimité.

Le camarade Durbecq étant pressé, son départ ayant lieu le soir même, la séance est levée à 21 heures.

Le BUREAU.

MELUN

La section de Melun s'est réunie le 26 mai sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du bureau.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire rend compte à l'assemblée de l'entrevue de la délégation avec la direction ; il se déclare satisfait des promesses faites par M. le directeur sur certains points.

Une discussion s'engage au sujet de la suppression des fournitures dans les guérites ; le secrétaire déclare avoir demandé au surveillant-chef la raison de cette suppression et qu'il lui a été répondu que, étant donné la température, elle n'était d'aucune utilité. Les camarades présents protestent contre cette décision.

Les camarades Surre et Limonier sont désignés pour représenter la section au

Congrès de l'Union départementale, qui aura lieu à Melun, le 12 juin.

Le secrétaire annonce que Menissier, de Châlons-sur-Marne, fait un don de 10 fr. à la caisse de solidarité.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le BUREAU.

Séance du 16 juillet 1932

A l'ouverture de la séance, le secrétaire, au nom de la section, souhaite la bienvenue au camarade Lascombes, venant de la section de Bordeaux.

Il annonce également qu'un don de 100 francs a été fait par la société « Stella-film, Paris », à la section ; il est décidé de verser 50 francs à la caisse de la section et 50 francs à la caisse de solidarité.

Le camarade Cheny prend la parole pour faire un compte rendu des travaux du Congrès.

Une discussion s'engage au sujet de l'application de la journée de huit heures ou semaine de 48 heures. Une commission composée des camarades Géraudet, Bon, Fossier et Bernard établira un service, qui sera soumis à la prochaine réunion. La séance est levée à 22 h. 45.

Le BUREAU.

CAEN

La section s'est réunie le 27 mai, dans son local habituel ; tous les membres du Bureau sont présents.

Le secrétaire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

La séance continue par la lecture de la correspondance. Ensuite, la discussion s'engage sur les revendications qui pourraient être présentées au Congrès. Le secrétaire prend la parole et déclare que, ayant été désigné provisoirement à la dernière réunion pour représenter la section de Caen au Congrès, il renonce à se charger de cette mission en raison du nombre insignifiant de camarades présents à cette réunion où doivent se discuter les revendications de la section. Il est regrettable que la majeure partie des camarades les plus anciens se désintéressent des réunions.

Étaient présents : 4 membres du Bureau et 13 camarades membres du Syndicat. La séance est levée à 21 heures.

Le BUREAU.

STRASBOURG

Les membres de la section de Strasbourg se sont réunis le 10 juin à l'« Oiseau de France », sous la présidence du camarade Schneider. Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité, le camarade Schneider donne connaissance de la correspondance.

Un bureau provisoire est formé pour le dépouillement des bulletins de vote pour la désignation d'un camarade au congrès ; les résultats sont les suivants :

Votants : 51. — Bulletins blancs : 5.

Titulaires :

Sann, de Sarreguemines... 21 voix élu
Bovilla, de Metz 17 —
Kuntz, de Strasbourg 12 —

Suppléants :

Ball, de Strasbourg 25 voix élu
Wanzenwuder, de Metz 11 —
Weiss, de Metz 2 —

Le camarade Schneider proclame élu comme titulaire au congrès le camarade Sann, comme suppléant le camarade Ball et leur adresse à tous deux des félicitations.

On procède ensuite au dépouillement des bulletins de vote pour le renouvellement du bureau démissionnaire. Les résultats sont les suivants :

Secrétaire : Evesque, 39 voix, élu.
Secrétaire-adjoint : Serre, 35 voix, élu.
Trésorier : Schneider, 36 voix, élu.
Trésorier-adjoint : Diemer, 37 voix, élu.

Come assesseurs : Boucher, 32 voix ; Ball, 36 voix.

Au nom du nouveau bureau, le camarade Evesque remercie les camarades de la confiance qui leur est témoignée, et dit qu'ils feront tous leurs efforts pour mener à bien la tâche qui leur incombe. Le camarade Schneider remercie à son tour les camarades qui ont eu confiance en lui et dit qu'il fera toujours comme par le passé. Le camarade Wahl est désigné pour la vérification de la caisse, ce qu'il fit avec méthode et conscience ; nos félicitations pour ce camarade. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire : P. EVESQUE.

RIOM

La section de Riom s'est réunie, le 27 juin, dans son local habituel, sous la présidence de son secrétaire, assisté des membres du Bureau.

Le camarade Brachet, délégué au Congrès, fait le compte rendu de son mandat et l'exposé très détaillé des travaux qui s'y sont déroulés.

Lecture est faite de la correspondance, ainsi que le compte rendu d'une délégation auprès de M. le directeur, pour certaines revendications locales.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

Le BUREAU.

BORDEAUX

La section s'est réunie le 27 juin 1932, à la Bourse du travail, sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du bureau. Presque tous les camarades disponibles étaient présents. Le but de cette réunion était le compte rendu par Boissout, délégué au Congrès.

Il expliqua longuement, journée par journée, la part active qu'il y prit, donnant tous les détails des divers travaux effectués. Tous les camarades écoutèrent avec attention les explications du délégué quand il fit allusion à notre assimilation avec la police d'Etat, le détachement du secrétaire au siège, nos relations avec l'administration centrale, l'indemnité dite de service pénible, la journée de 8 heures ou semaine de 48 heures, les effets d'uniforme, le maintien de notre limite d'âge, les vacances d'emplois, etc...

Il termina en disant qu'en somme il était très satisfait de ce Congrès, en ajoutant qu'il avait eu la bonne fortune d'y voir venir plusieurs députés et, entre autres, M. Lasserre, député de la Gironde, lequel, comme ses collègues, nous avait donné l'assurance de défendre nos intérêts au Parlement chaque fois qu'il en aurait l'occasion.

Après ce compte rendu, le bureau dési-

gne trois camarades pour élaborer un service de 8 heures ou semaine de 48 heures et de le soumettre à M. le directeur.

Ensuite la section radie du syndicat, conformément aux statuts, le camarade Geoffroy, pour non-paiement de ses cotisations, ajoutant qu'il a déjà été l'objet d'une semblable mesure par la section de Belle-Ile-en-Mer, en 1919. Le camarade Boissout invite d'une façon pressante tous les camarades à venir toujours plus nombreux aux réunions et leur recommande de faire plus que jamais un service impeccable.

La séance se termine au milieu d'une franche camaraderie, et chacun est heureux de cette soirée. La séance est levée à 23 h. 15.

Le BUREAU.

FRESNES

La section de Fresnes s'est réunie, ce 29 juin 1932, salle Carpentier, sous la présidence du camarade Hugues, assisté des membres du Bureau.

La séance est ouverte à 9 h. 35. L'appel nominal accuse 55 présents.

Lagorre, stagiaire, ainsi que notre sympathique camarade retraité Brandli, assistent à la réunion.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le camarade Millet, délégué de la section au Congrès, nous donne, dans un exposé clair et précis, les résultats de sa mission. L'assemblée lui adresse ses plus vives félicitations.

Le camarade Hugues demande quelques précisions au sujet de la radiation de Mariotte. Gaillard demande à ce que la section se rallie à la décision prise par le Congrès (adopté).

Picard demande la parole au sujet de la réunion générale faite rue Blomet, le dernier jour du Congrès. Ce camarade critique les négligences qui, pour des motifs le plus souvent futiles, n'assistent pas à ces importantes réunions, d'où dépend notre situation pécuniaire très précaire pour l'instant.

Chaque dit qu'un moniteur de la Maison d'éducation surveillée de Fresnes aurait très bien pu représenter les Colonies pénitentiaires au Conseil d'administration ; cette proposition, après discussion, n'est pas maintenue.

Le camarade Gonthier demande que l'avocat soit présent le jour du Conseil de discipline.

Raimon fait un compte rendu ayant trait à l'augmentation de l'indemnité de caisse des secrétaires et trésoriers généraux. Laville donne son point de vue à ce sujet.

Diverses questions exposées par certains camarades sont plus ou moins discutées.

Les camarades Charbonnel et Hugues parlent d'un léger incident qui s'est produit dernièrement à la Maison de Prévention des jeunes filles, incident dans lequel la monitrice Charbonnel fut blessée.

Ce que le camarade Charbonnel tint à faire remarquer, dans son exposé, ce fut l'attitude de la monitrice Moreau qui, bien que n'étant pas présente à ce moment-là, fit un rapport à l'Administration locale contraire à ceux fournis par les deux monitrices présentes : Mmes Hugonet et Charbonnel.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à minuit.

Le BUREAU.

LYON

La section de Lyon s'est réunie dans son local habituel le 28 juin à 20 h. 30.

Le camarade Léger, secrétaire, propose pour président la séance Fraissier ; comme assesseurs, Couderc, Maznyer. Ces camarades prennent place au bureau et souhaitent la bienvenue au camarade Brun, nommé surveillant greffier à Lyon-arrêt.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité.

La parole est donnée au secrétaire qui remercie tout d'abord les camarades d'être venus si nombreux à cette réunion ; ensuite, il fait l'exposé des revendications qui furent soumises et discutées au Congrès et répond à diverses questions qui lui sont posées. Le président de séance félicite Léger pour l'action menée au Congrès, et du brillant compte rendu qu'il vient de faire à l'assemblée.

Personne n'ayant d'objection à faire, le Bureau passe aux questions d'ordre local : congés supprimés, et en retard dans les différentes maisons de Lyon, installation, bains-douches, un réchaud pour le service de nuit, etc.

L'assemblée donne plein pouvoir au Bureau pour soumettre ces différentes revendications à M. le Directeur.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 h. 35.

Le BUREAU.

NIMES

La section de Nîmes s'est réunie le 30 juin.

En ouvrant la séance, le secrétaire propose, pour président cette réunion, le camarade Romieu, trésorier ; l'assemblée l'accepte à l'unanimité.

Le président, prenant la parole, fait connaître qu'il tient à résumer ses fonctions de trésorier pour convenances personnelles : proposition adoptée.

Santarelli, déjà membre du bureau comme assesseur, est proposé pour remplir les fonctions de trésorier. — (Adopté.)

Le président propose également Audier, de la maison d'arrêt, comme assesseur, en remplacement de Santarelli, passé trésorier. — (Adopté.)

La parole est donnée au secrétaire pour lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation ; il donne également lecture de plusieurs lettres de députés ou sénateurs et les réponses qui ont été faites.

Ensuite, il fait le compte rendu de son mandat de délégué au Congrès et donne des détails sur toutes les questions qui ont été discutées et adoptées par le Congrès ; cet exposé donne pleine satisfaction à tous les membres présents.

Ensuite, comme le trésorier est démissionnaire, il donne la situation de la caisse et le nouveau trésorier en prend possession, en reconnaissant la somme indiquée. Les deux trésoriers et le secrétaire signent les registres.

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le BUREAU.

BELLE-ILE

La section s'est réunie le 1^{er} juillet 1932, à 2

sistés des membres du Bureau, déclare la séance ouverte.

Le camarade Sorel demandant son admission au syndicat, est admis à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, le délégué au Congrès rend compte de son mandat et des questions qui y ont été principalement traitées, notamment nos traitements.

La vareuse kaki nous a été promise, mais il faudra faire un petit sacrifice pour l'avoir, tel que suppression du chapeau de paille, guêtres, cravates.

Rejet du délégué, demandé par le personnel technique. Ces agents sont très mécontents de leur rejet. Ils vont fournir un rapport qui sera adressé au siège, lequel devra le faire paraître sur le « Réveil pénitentiaire ».

Application de la journée de huit heures à tous les établissements, Médaille pénitentiaire. Les agents du personnel technique se trouvent encore lésés, par suite du fait qu'ils ne peuvent avoir cette médaille qu'après 25 ans de service au lieu de 20 ans, comme les agents du service actif ; et pourtant, on leur avait promis qu'ils ne perdraient aucun de leurs droits. Ils demandent le classement du personnel technique dans la catégorie active.

Le compte rendu succinct du délégué est approuvé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h. 30.

LE BUREAU.

STRASBOURG

La section de Strasbourg s'est réunie le 2 juillet 1932 dans son local habituel de l'« Oiseau de France », sous la présidence du camarade Evesque, assisté de tous les membres du bureau.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité, le secrétaire donne connaissance de la correspondance au sujet d'une lettre d'Uhl, de Saverne, demandant sa démission et refusant de s'expliquer ; l'assemblée refuse cette démission et propose au siège général la radiation pure et simple de ce camarade.

Le secrétaire donne ensuite lecture de quatre lettres émanant des députés du Bas-Rhin et de la Moselle nous faisant connaître qu'ils défendent toujours nos justes revendications. Le camarade Evesque et le camarade Serre rendent compte de l'audience qu'ils ont eue avec M. le directeur, à Haguenau. « Nous tenons, disent-ils, à remercier sincèrement M. le directeur de l'accueil bienveillant qu'il nous a réservé, ainsi que des solutions favorables qui ont été données à toutes les questions posées, et nous tenons à vous faire savoir que M. le directeur se fera toujours un plaisir d'examiner avec bienveillance les quelques revendications que vous pourriez avoir à formuler. »

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire que le camarade Sann, délégué au congrès, avait envoyé et où il traite magistralement toutes les questions qui ont été discutées au congrès, des félicitations sont demandées pour ce camarade qui sont adoptées à l'unanimité des présents.

Après plusieurs questions locales qui sont discutées de part et d'autre, le camarade Evesque soumet le plan d'un service de huit pour la maison de correction ainsi que pour la maison d'arrêt, ce qui est adopté en principe.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

LE BUREAU.

EYSSES

La section s'est réunie le 2 juillet, à 10 heures et 17 heures, sous la présidence des membres du bureau. L'appel nominatif accuse huit absents, et le secrétaire constate amèrement que pour un compte rendu de Congrès, les camarades sont peu empressés de savoir où en sont les revendications, alors que certains membres du bureau assistent aux deux réunions.

Allons, camarades, faisons voir qu'à Eysses il existe une section et qu'on ne puisse pas retrouver, comme aujourd'hui, un procès-verbal chargé de reproches.

Lecture du dernier procès-verbal est faite, approuvée ainsi que la correspondance. Le secrétaire délégué au Congrès donne un compte rendu des travaux qui s'y sont déroulés. Il est ensuite décidé qu'une partie de l'argent qui est en caisse à l'occasion du Congrès servira à acheter des timbres confédéraux en y ajoutant 1 franc par membre. — Adopté à la majorité des présents.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

LE BUREAU.

MARSEILLE

La section de Marseille s'est réunie le 11 juillet 1932 dans son local habituel, sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du bureau.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance et du procès-verbal, adopté par tous les membres présents.

Les camarades Pelegri et Moggi sont réintégrés dans le Syndicat à l'unanimité.

Au moment de la lecture de la correspondance, le secrétaire a fait remarquer à l'assemblée les lettres mensongères qui ont été écrites dans les sous-groupes et au siège, relativement à l'élection du délégué, par certains camarades qui se disent syndicalistes et ne sont, en réalité, que des perturbateurs, qui ne font que mettre le trouble dans la section.

Abordant l'ordre du jour, le secrétaire donne la parole au camarade Colombani, délégué, qui donne le compte rendu exact de ce qui a été discuté et adopté par le Congrès.

L'assemblée le félicite de la façon dont il s'est acquitté de son mandat.

Le secrétaire fait connaître à l'assemblée que les camarades de Bastia persistent à retenir 4 francs par adhérent quand ils versent leurs cotisations, alors que cette somme ne doit pas être retenue par eux, mais doit revenir à la caisse de la section.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

LE BUREAU.

LOOS

La section de Loos s'est réunie, le 13 juillet, en son local habituel, sous la présidence des membres du bureau.

La séance est ouverte à 9 heures par le camarade Cartier, qui expose l'ordre du jour, se composant du compte rendu du délégué au Congrès et de la discussion sur l'application des trois-huit.

— Mais avant, dit Cartier, de discuter

l'ordre du jour, il est pénible de constater que, maintenant, ce ne sont plus les sociétaires qui manquent à l'appel, mais les quatre membres du bureau, et ce fait se représente à chaque réunion.

Quelques camarades se réservent la parole à ce sujet, après le compte rendu du Congrès.

Le délégué expose succinctement les diverses revendications retenues par le Congrès et qui ont été l'objet de discussions approfondies, notamment les traitements, retraites et les lois sociales.

D'une contestation émanant du sous-groupe de Douai, qui fut l'objet d'explications par le délégué concernant la candidature du camarade Guyonnet pour le Congrès.

Le camarade Cartier expose avec précision les faits tels qu'ils se sont passés. — Ce malentendu, dit-il, est dû à ce que la majeure partie des sous-groupes ne répondent pas en temps voulu, ou même pas du tout, aux communications qui leur sont adressées, déclare que deux seulement ont répondu sur 21 ; donc, vu la limite de temps, il ne nous était pas possible de faire circuler la candidature du camarade Guyonnet.

Pour terminer, il déclare que le Réveil prochain publiera d'une façon beaucoup plus précise les travaux du Congrès.

Il fut donné lecture d'une lettre du sous-groupe de Douai, signalant que deux camarades refusent de payer leurs cotisations de 1932. L'assemblée décide de ne prendre aucune décision pour l'instant. Cartier dit qu'une lettre leur sera adressée pour savoir la raison pour laquelle ils refusent. Cette proposition est adoptée.

Il est ensuite décidé qu'une délégation composée de Cartier, Mourot, Doyot-Salmon, se rendra auprès de M. le directeur pour lui soumettre un service des trois-huit.

Divers camarades demandent la parole pour savoir la raison pour laquelle le camarade trésorier n'assiste plus aux réunions, où sa présence serait nécessaire. Courtier répond qu'il n'est fait excuser à l'avant-dernière réunion, disant que son état de santé ne le lui permettait pas.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

LE BUREAU.

TRANSFEREMENTS

La section s'est réunie le 16 juillet 1932, à 15 h. 30, dans son local habituel, sous la présidence du secrétaire, assisté du secrétaire-adjoint, les autres membres du Bureau étant en permission. Dès l'ouverture de la séance, il est constaté l'absence de plusieurs camarades, absences surtout non justifiées, ce qui est d'autant plus regrettable que c'est presque toujours ceux qui critiquent qui ne viennent jamais aux réunions.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, la parole est donnée à Delmas pour qu'il donne le compte rendu de son mandat au Congrès.

Dans un exposé aussi clair que précis, Delmas entretient tous les camarades de tout ce qui a été fait, des décisions prises, ainsi que la part que lui-même a prise dans toutes les questions traitées ; il conclut que le Congrès a voté un ordre du jour en faveur des transfèrements mixtes, autos et rails.

Tous les camarades remercient Delmas des renseignements fournis et du dévouement dont il a fait preuve.

Avant de lever la séance le secrétaire général prévient tous les camarades qu'à la prochaine réunion les cotisations seront ramassées par Bossavie en cas d'absence de Vernier, trésorier.

La section est unanime à protester contre le retard apporté pour la remise des effets d'été.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 h. 30.

LE DEPOT

Les membres de la section du Dépôt se sont réunis le 23 juillet, dans leur local habituel, sous la présidence des membres du Bureau. La séance est ouverte à 21 h. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité. La parole est ensuite donnée au camarade Lhermite pour le compte rendu de son mandat au Congrès, ce qui donne lieu à une discussion assez prolongée.

La section proteste contre la radiation de Mariotte, dont les motifs ne lui paraissent nullement justifiés et émet le vœu que sa réintégration puisse avoir lieu dans un temps aussi rapproché que possible.

La section proteste, en outre, contre la radiation du « Réveil », qui ne correspond pas aux discussions qui ont eu lieu au Congrès.

L'assemblée vote à l'unanimité des félicitations au camarade Lhermite, qui a défendu et soutenu les intérêts des membres de la section et du syndicat.

Après diverses questions locales, longuement discutées, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 h. 30.

LE BUREAU.

CLAIRVAUX

La section s'est réunie, le 27 juillet, à 21 heures, sous la présidence du secrétaire, assisté des membres du Bureau. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion est adoptée à l'unanimité. Le secrétaire, délégué au Congrès, fait l'exposé des revendications qui y ont été traitées et la part qu'il y a prise.

Grangier pose une question au sujet des malades à domicile, la nuit. Il demande s'il faut envoyer le docteur ou faire transporter le malade à l'infirmerie. Le secrétaire répond que, seul, le docteur peut juger. Pour les soins médicaux à domicile, Grimaud et Loup affirment que le règlement du 31 décembre 1927 et une circulaire du 19 mars 1928 sont formels, que le médecin doit les soins à domicile, ajoutant toutefois que la distance ne doit pas excéder deux kilomètres.

Le secrétaire porte à la connaissance de l'assemblée les modifications apportées aux statuts, concernant les retardataires ; il signale ensuite le retard incompréhensible de la réintégration de Simonin, qui n'a pas démerité de la confiance de l'Administration.

A l'unanimité, par vote à mains levées, la section émet le vœu de sa prompte réadmission.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h. 30.

LE BUREAU.

LOOS

La section de Loos s'est réunie le 3 août, en son local habituel.

A l'ordre du jour était inscrit : compte rendu de la dernière délégation, lecture des correspondances, questions diverses.

La séance est ouverte à 9 h. 30, par le camarade Cartier, qui fait connaître les résultats de la dernière délégation.

Le secrétaire déclare que les résultats ne sont pas aussi satisfaisants que nous l'espérons, quoiqu'une amélioration sensible est à constater dans les heures de services ; les heures de repas laissent encore beaucoup à désirer. Il y a lieu d'espérer que le service mis à l'essai pourra, à l'avenir, subir des modifications pour la satisfaction générale.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Des Rotours, député de notre circonscription, qui nous fait connaître qu'à la suite de notre invitation, il serait heureux de venir présider une de nos prochaines réunions et qu'il serait notre défenseur pour les questions que nous voudrions bien lui soumettre.

Le camarade Chaillet prend la parole pour mettre au point un incident regrettable qui s'est produit au dernier congrès de Loos. Sur sa proposition, il est décidé, à l'unanimité des présents, de faire insérer au prochain « Réveil » une note pour justifier l'intégrité de notre trésorier, à qui notre section n'a que des louanges à adresser pour la bonne gestion de sa caisse et pour son dévouement, car il ne faut pas oublier que son rôle est le plus ingrat et que si le Siège a, quelquefois, des griefs à lui adresser, ils ne peuvent pas toujours s'adresser personnellement à lui.

Les camarades des sous-groupes qui auraient demandé des explications ou même adressé des protestations, voudront bien considérer cette mise au point comme une réponse directe.

LE BUREAU.

EYSSES

La section s'est réunie, le 5 août, sous la présidence des membres du Bureau.

Après lecture, le dernier procès-verbal est approuvé, ainsi que la correspondance.

Une lettre du camarade Martegoute est lue, ainsi que la réponse, cette lettre ayant trait au paiement des cotisations. Ce camarade, employant des termes grossiers, voire même des insultes, refuse de payer ses cotisations ; il est radié du syndicat à l'unanimité de la section, qui demande au Conseil d'administration d'approuver cette radiation.

Communication de la lettre a été faite au secrétaire général.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

LE BUREAU.

Pensions liquidées

Décret du 5 août 1932

FERRE (Marie-Julia-Philomène), veuve BERTAUD. Le mari surveillant-chef. — Pension avec jouissance du 12 avril 1932..... 4.229 fr. Avec majoration pour enfants.

DESVAUX (Eugène-Marie), surveillant Services militaires, 3 ans 7 jours ; services civils, 23 ans 9 mois. — Pension avec jouissance du 1er avril 1932. 7.415 fr.

MILLEREAU (Lucie-Jeanne), femme GUERGUEN, surveillante ; 27 ans 10 mois 12 jours de services. — Pension avec jouissance du 1er avril 1932 6.598 fr.

VINATIER (Etienne), surveillant Services militaires, 10 mois 4 jours ; services civils, 25 ans 5 mois 28 jours. — Pension avec jouissance du 1er mai 1932 7.318 fr.

MARCHETTI (Laurent), surveillant Services militaires, 7 ans 11 mois 16 jours ; services civils, 21 ans 8 mois. — Pension avec jouissance du 1er avril 1932 8.086 fr.

PLAT (Françoise-Marie-Régina), première maîtresse d'école de préservation ; 25 ans 4 mois de services. — Pension avec jouissance du 1er avril 1932 7.113 fr.

Décret du 13 août 1932

CARNOYE (Lucille), veuve LIENARD. Le mari surveillant Services militaires, 4 ans 27 jours ; services civils, 27 ans 4 mois 17 jours. — Pension avec jouissance du 26 mars 1932. 4.265 fr.

Si vous voulez tuer votre Syndicat

1. — N'allez pas aux réunions.
2. — Si vous y allez, arrivez tard et partez de bonne heure.
3. — Quoi qu'il se passe à la réunion, accusez le Bureau.
4. — Critiquez ceux qui agissent, vous aurez ainsi un succès facile.
5. — N'acceptez jamais un poste, car si vous étiez « quelque chose », vous ne pourriez plus critiquer.
6. — Si l'on vous demande votre avis, ne dites rien pour ne pas vous compromettre ou répondez à côté.
7. — Ne faites rien, et quand les autres travaillent, dites : « Ça ne marche pas ».
8. — Ne vous pressez pas de payer vos cotisations et râlez contre les dépenses du Conseil d'administration.
9. — N'amenez pas de nouveaux adhérents.
10. — Laissez faire ou provoquez des démissions.

Mais comme vous voulez que votre Syndicat vive, vous ne suivez pas ces mauvais conseils, mais vous ferez, comme par le passé, TOUT LE CONTRAIRE.

Section de Clairvaux

Souscription pour venir en aide à la famille de notre camarade Jouffroy de Nancy.

Toul 15 ; Vesoul 35 ; Troyes 40 ; St-Mihiel 25 ; Remiremont 10 ; Briey 45 ; Gray 20 ; Montmédy 15 ; Bar-le-Duc 20 ; Mirecourt 5 ; Epinal 40 ; Lure 10 ; Verdun 15 ; Chaumont 27 ; Wassy, néant ; Clairvaux 724. Total : 1.046 francs.

A tous les souscripteurs, la famille adresse ses plus sincères remerciements.

Le bureau.

Association syndicale et mutuelle du personnel pénitentiaire de l'Algérie

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 août 1932

La séance est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence du camarade Guglielmi, secrétaire général.

Etaient présents, les camarades Guasch, trésorier général, Colonna Ango, Fourcade, Rooser, Nabias, Tizio, Fléché, Bartoli, Jean, Punzo, Carlini, assesseurs.

Assistaient en outre, les camarades Ramon et Reynaud, de la prison d'Alger. Le secrétaire général félicite tous les camarades faisant partie du nouveau Conseil d'administration et tient à ce que chacun remplisse les fonctions qui leur sont assignées, dans l'intérêt de la collectivité et pour la bonne marche de l'Association Syndicale.

Condoléances

Le secrétaire général et les membres du Conseil d'administration adressent leurs condoléances attristées à M. Augusti, greffier-comptable à Lambèse, à Mme et à M. Quéza, surveillant-chef à la prison civile d'Alger, à MM. Tizio et Ors, de Maison-Carrée, et Rey, de Birkaden qui, tous, ont été récemment éprouvés par la perte d'un membre de leur famille.

Adresses

Le secrétaire général donne lecture des réponses qu'il a reçues de M. le gouverneur général de l'Algérie, de M. le secrétaire général du gouverneur général de l'Algérie, M. Laussel, directeur de la Sécurité générale, M. Carayol, sous-directeur de la sécurité générale, de M. Oppetit, chef de service aux affaires pénitentiaires, de M. Maury, conseiller de gouvernement, président d'honneur de notre groupement.

Ces hauts fonctionnaires nous remercient et prennent acte de notre dévouement.

D'autre part, le secrétaire général donne lecture d'une dépêche du camarade Martel, du Syndicat des Pénitenciers de France, dépêche de remerciements.

Le secrétaire général rend compte au Conseil d'administration de la réunion qu'il a donnée à la section de Lambèse, lors de son dernier voyage.

Compte rendu

Dès l'ouverture de la séance, le secrétaire général rend compte au Conseil d'administration de sa mission à Lambèse : « J'ai eu le plaisir de constater la bonne entente qui existait parmi tous les camarades de la section, mais je regrette qu'il ne se soit pas trouvé un camarade dévoué pour la diriger et s'occuper de faire rentrer les cotisations de décès et les cotisations annuelles à la caisse trésorière. Ce retard regrettable porte un grand préjudice à la bonne marche de notre syndicat. Le secrétaire général fait un appel pressant à l'esprit de camaraderie des membres de la section pour faire parvenir au plus tôt, au trésorier général, les cotisations en retard, d'autant plus qu'il a fallu faire des avances sur la caisse trésorière, pour régler d'avance les 1.200 francs du camarade défunt Desprézt, de la Maison centrale de Lambèse, et d'autres camarades également.

Enfin le secrétaire général fait connaître au Conseil d'administration la réponse de M. le directeur de la Sécurité générale comme suite à ses démarches auprès des députés du département de Constantine, et concernant :

1° La circonscription pénitentiaire du département ;

2° La Maison centrale de Lambèse.

Correspondance

Comme suite aux démarches qui ont été faites auprès des députés du département de Constantine, démarches concernant les agents de la Maison centrale de Lambèse et ceux de la circonscription pénitentiaire du département, le secrétaire général donne lecture de la lettre ci-après, adressée par M. le directeur de la Sécurité générale :

« Mon cher député et ami, « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une requête par laquelle l'Association Syndicale du Personnel de surveillance du service pénitentiaire algérien (dont le secrétaire général est M. Guglielmi, premier surveillant à la prison civile d'Alger) se plaint de ce que : « 1° L'entrepreneur des services économiques de la Maison centrale de Lambèse se refuse à assurer la fourniture de draps de lit aux agents de cet établissement qui sont appelés à y coucher lorsqu'ils sont commandés de service de garde de nuit ; « 2° Les agents de la circonscription pénitentiaire de Constantine verraient limiter à 45 jours tous les deux ans la durée de leurs congés de détente, alors que leurs collègues des autres circonscriptions et établissements pénitentiaires bénéficieraient de congés de 60 jours. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, lors d'une réclamation antérieure portant sur le premier point, il n'avait pas paru possible d'imposer à l'entrepreneur de la Maison centrale de Lambèse l'obligation de fournir des draps de lit aux agents de cet établissement assurant la garde de nuit. Mais, après un nouvel examen de la question, des instructions ont été adressées le 19 juillet courant au préfet de Constantine à l'effet de le prier d'intervenir auprès de l'entrepreneur de Lambèse pour qu'il soit donné satisfaction aux intéressés.

« Pour ce qui a trait aux congés, il n'est pas toujours possible de concilier les demandes des agents avec les nécessités du service qui s'opposent parfois à ce que les bénéficiaires de permissions soient autorisés à s'absenter pendant 60 jours.

« Toutefois, à la date du 19 juillet, le préfet de Constantine a été prié de s'efforcer, autant que possible, de consentir aux agents en cause des avantages équivalents à ceux dont jouissent leurs collègues, de manière à réaliser une uniformité de régime désirable.

« Veuillez agréer, mon cher député et ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et affectueux dévoués.

Le directeur de la Sécurité générale, Alger, le 20 juillet 1932.

Demande d'audience et délégation

Afin de pouvoir présenter les vœux adoptés, une demande d'audience a été adressée à M. le gouverneur général de l'Algérie, à M. le directeur de la Sécurité générale et à M. Oppetit, chef de service aux Affaires pénitentiaires.

Sont désignés pour faire partie de la délégation, les camarades Guglielmi, secrétaire général, Guasch, trésorier général, Colonna, Carlini, d'Alger, Tizio, de Maison-Carrée et Fléché, de Birkadem.

Le secrétaire général donne connaissance d'une lettre de protestation des camarades convoyeurs qui se plaignent de la retenue qui leur est imposée sur les nouvelles indemnités, lorsqu'ils couchent dans les prisons, lors de leurs transfèrements. Cette retenue n'existe pas dans la métropole.

Indemnités diverses

Vient ensuite la question de l'indemnité de déplacement, avec effet rétroactif du 1er juillet 1929, à l'instar de la métropole, cela parce que des fonctionnaires intéressés ont à toucher des rappels beaucoup plus élevés que le personnel des agents. L'indemnité de hausses a été payée au personnel de surveillance, avec une perte de 15 mois sur nos camarades de France.

En ce qui concerne le relèvement du taux de la Médaille pénitentiaire à partir du 1er avril 1932, nos camarades de la métropole l'ont obtenu à partir du 1er avril 1931 d'où, pour nous, une perte de un an sur nos camarades de France. Cela s'appelle « assimilation au personnel métropolitain ».

Nominations

MM. Médaille Alex, nommé commis à Lambèse. Mahé Joseph, candidat militaire, 1er tour, nommé s. o. à Tiaret. Cozy Maurice-François, candidat militaire 2e tour, nommé s. o. à Guelma.

Honorariat

MM. Lacaussade, commis-greffier à Alger, commis-greffier honoraire. Arbaud, surveillant-chef à Dellys, surveillant-chef honoraire.

Mutations

MM. Zerbib Abraham, s. o. à Constantine, nommé à Blida. Guedj Michel, s. o. à Blida, nommé à Constantine.

Larinaga Alexandre, s. o. à Tiaret, nommé à Lambèse. Casta Jean-Septime, c.-g. à Berrouaghia, nommé à Oran.

Nabet Eliau, s. o. à Batna, nommé à Constantine. Ben-Hassein Chaloum, s. o. à Guelma, nommé à Lambèse.

Benach Maurice, surveillant-chef d'annexe à Duperré, à Dellys. Gallon Emile, surveillant-chef d'Oued-Zénati à Duperré.

Quilici Joseph, surveillant-chef d'Oued-Fodda à Affreville. Xélot Emile, surveillant-chef à Palikao à Saint-Denis-de-Sig.

Valls Jean-Baptiste, premier surveillant à Lambèse, surveillant-chef d'annexe à Sainte-Barbe-de-Thélat. Martin Marcel, s. o. à Berrouaghia, surveillant-chef d'annexe à Palikao.

Gitly Clément, surveillant convoyeur à Alger, surveillant-chef d'annexe à Oued-Fodda. Suar François, s. o. à Guelma, surveillant-chef d'annexe à M'Sila.

Martin Paul, s. o. à Berrouaghia, surveillant-chef d'annexe à Oued Zénati. Liorens Michel, s. o. à Alger, surveillant convoyeur à Alger.

Nabet David, s. o. à Alger, s. o. à Alger. Grégorio Joachim, s. o. à Mascara, s. o. à Oran.

Alos Barthélemy, s. o. à Maison-Carrée, s. o. à Berrouaghia. Bartoli Jean-Baptiste, s. o. à Birkadem, s. o. à Berrouaghia.

Mourjan Joseph, s. o. à Tiaret, s. o. à Birkadem. Bourgnon Fernand, s. o. à Berrouaghia, s. o. à Maison-Carrée.

Promotions

MM. Franceschi Marc-Toussaint, c. g. à Oran, nommé s. g. à Tizi-Ouzou. Alimi Samuel, s. o. à Constantine, nommé c. g. à Berrouaghia.

Retraités

MM. Arbaud Joachim, s. c. de la prison annexe de Dellys. Salle Léon-Cyprien, s. c. de la prison annexe de Djidjelli. Guglielmi - Antoine-Laurent, premier surveillant à la prison d'Alger. Gasahne Jean-Baptiste-Arthémon, s. o. à Lambèse. Papadacci Stephanopol-Joseph, s. o. à Lambèse. Panzani Antoine-Alexandre, s. o. à la prison d'Oran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 30.

LE BUREAU.

PERMUTATIONS

Miniconi, moniteur à la maison d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan), demande à permuter avec un camarade de la région de Marseille, Nice, Lyon, Aix et Nîmes. (Lui écrire.)

Imprimerie spéciale du Réveil Pénitentiaire 9, rue Louis-le-Grand, Paris (2e).